AED arrêtée puis sanctionnée : une nouvelle fois le rectorat se couvre de honte

La rentrée a été explosive sur notre département. Alors que près d'une trentaine de lycées ont repris la mobilisation, les violences policières sont montées d'un cran. Les personnels et les élèves ont été victimes de charges violentes, entraînant des blessures au sein de plusieurs établissements. C'est dans ce contexte de répression policière que lundi 2 novembre, notre camarade AED Camille a été interpellée devant son établissement aux Lilas alors qu'elle était présente sur demande de son proviseure pour sécuriser les abords de l'établissement.

Son seul tort: : avoir voulu temporiser la charge policière alors que les élèves étaient en train de débloquer leur établissement grâce aux AED présent.e.s.

Alors qu'elle a passé la journée en garde à vue et qu'elle est convoqué au tribunal le 7 juin, sa direction au lieu de la soutenir se couvre de honte !

En effet, elle a reçu un arrêté lui interdisant l'accès à l'établissement en attendant une procédure disciplinaire.

La CGT Educ'93 dénonce fermement cette mesure, qui d'un point de vu réglementaire, ne peut s'appliquer qu'en cas de danger pour les élèves ou pour les autres personnels.

Nous nous étonnons qu'un tel arrêté soit pris pour un personnel précaire qui a voulu protéger des élèves alors que des personnels titulaires accusés de violences sexistes et sexuelles sont toujours au contact d'élèves. Ce deux poids deux mesures est tout bonnement insupportable ! Cette répression policière et administrative n'ont d'autres objectifs que de tuer dans l'oeuf la reprise de la mobilisation et d'accentuer la réthorique du ministère sur une baisse de la mobilisation.

La CGT Educ'93 avec l'aide de son avocat va faire un référé pour dénoncer cet arrêté. Nous demandons à ce que le rectorat réagisse en réintégrant notre camarade et en interrompant toutes poursuites disciplinaires. Nous exigeons l'abandon de toutes poursuites.

CGT Educ'action 93 - 01 55 84 41 02 - 93@cgteduccreteil.org